



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur
Point 14
Assemblée
Point 8

CL/202/14-P.2.Am.Inf.2.rev
A/138/8-P.2.Am.Inf.2.rev
22 février 2018

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE DIRECTEUR DE LA DIVISION DES RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES, DEPARTEMENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES, SECRETARIAT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU JAPON

Concerne : Ordre du jour révisé et amendements – 277^{ème} session (extraordinaire) du
Comité exécutif – Siège de l'UIP, 3 et 4 février 2018

Le 2 février 2018

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver ci-après les observations de M. Teru Fukui, qui siège actuellement au Comité exécutif en remplacement de M. Shunichi Suzuki, au sujet des amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP. Comme nous vous l'avons indiqué précédemment, M. Fukui ne pourra pas participer à la 277^{ème} session du Comité exécutif à Genève.

Nous estimons que certaines des propositions de la Présidente de l'UIP sont très controversées et espérons donc que le Comité exécutif les examinera attentivement et n'agira pas à la hâte.

1. Liste des orateurs suggérés par le Secrétariat

M. Fukui approuve l'idée d'accroître la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP. Toutefois, compte tenu de la position et du statut du second orateur dans le cas d'un parlement bicaméral, M. Fukui ne peut accepter l'ordre de parole proposé qui place les seconds orateurs (liste D) à la toute fin, après les jeunes parlementaires (liste C).

Il estime également que les questions liées à la présence d'un grand nombre d'orateurs devraient être abordées. Comme nous l'avons vu lors des récentes Assemblées de l'UIP, le fait d'avoir de nombreux orateurs lors d'un débat général a souvent abouti à une situation où il n'est pas possible de prononcer tous les discours avant l'heure de clôture prévue. Cela entraîne des coûts supplémentaires liés à l'allongement des heures de location du lieu de réunion et au temps de travail des interprètes.

2. Stratégie triennale proposée par la Présidente de l'UIP

M. Fukui croit qu'il est préférable de maintenir le calendrier actuel de cinq ans. Une période de trois ans n'est pas suffisante pour qu'une stratégie soit rédigée, mise en œuvre et évaluée de manière appropriée. Une période de cinq ans est nécessaire pour maintenir la qualité de la stratégie de l'UIP, qui est le fondement même des activités de l'UIP.

3. Langues officielles supplémentaires proposées par la Présidente de l'UIP

Une augmentation significative des coûts de traduction et d'interprétation est à prévoir si l'arabe, l'espagnol et le portugais sont ajoutés en tant que langues officielles. Déjà aujourd'hui, les coûts de traduction et d'interprétation représentent un pourcentage substantiel du budget de l'UIP. Veuillez noter que M. Fukui s'oppose à une nouvelle augmentation des contributions des Membres. Par ailleurs, la précision des documents traduits pourrait aussi être réduite si le nombre de langues officielles augmentait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Kazuhiro MIZUTANI
Directeur
Division des relations interparlementaires
Département des affaires internationales
Secrétariat de la Chambre des représentants du Japon

**COMMUNICATION ADRESSEE A LA PRESIDENTE DE L'UIP PAR M. FUKUI, MEMBRE
SUPPLEANT DU COMITE EXECUTIF DE L'UIP POUR LE JAPON**

Tokyo, le 22 février 2018

Madame la Présidente,

Je suis Teru Fukui, actuellement membre du Comité exécutif au nom de M. Shunichi Suzuki. J'ai lu attentivement vos propositions d'amendements à certaines parties des Statuts et Règlements de l'UIP et je voudrais exprimer mon respect pour votre engagement et vos efforts dans ce domaine.

Je crois qu'il est essentiel pour nous de prévoir suffisamment de temps afin de permettre aux Parlements membres d'examiner pleinement ces questions. Nous ne devrions pas nous dépêcher de voter au sujet des amendements proposés à la prochaine Assemblée de l'UIP ou à la prochaine session du Conseil directeur. Nous devrions plutôt examiner soigneusement les amendements lors des réunions du Comité exécutif et de chaque groupe géopolitique. Nous avons pour habitude de passer beaucoup de temps à discuter des réformes de l'UIP, jusqu'à ce que tous les Parlements membres parviennent à un consensus, et cette tradition est l'essence de l'UIP, qui prône le dialogue et la démocratie. Nous devrions poursuivre cette tradition, en particulier cette fois-ci étant donné que les amendements proposés comprennent l'ajout de trois nouvelles langues officielles, ce qui accroîtra considérablement les dépenses. Cela implique directement une augmentation supplémentaire du montant des contributions des pays membres, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Nous espérons que vous ferez avancer cette question en tenant compte du fait que nous devrions prendre des décisions au sujet de ces propositions d'amendements à l'issue d'un examen minutieux et d'une délibération impliquant chacun des Parlements membres.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

(Signé)

Teru Fukui
Membre suppléant, Comité exécutif de l'UIP
Chambre des représentants du Japon